

QUESTIONNAIRE "SALLE DES FÊTES"

Sans entrer dans les détails pour le moment, nous en résumerons avec quelques commentaires, les conclusions comprises par notre Association (références à de précédentes réunions incluses)

380 questionnaires distribués, 138 retournés dont 137 pris en compte...

*La rénovation et mises aux "normes phoniques" de l'actuelle salle, paraissent très onéreuses à la lecture des devis déjà "indiqués" au cours de précédentes réunions.

Il a été admis depuis longtemps, que l'insonorisation recherchée ne serait jamais complètement satisfaisante, du fait de la situation particulière de cette salle, qui aurait de toute façon du mal à s'adapter aux futures normes de sécurité.

Donc, des investissements futurs et réguliers seraient à prévoir si cette solution était retenue. En quelque sorte, du jamais terminé! Une proposition serait quand même à l'étude quand à son fonctionnement avec des activités limitées et bannissant toutes "amplifications sonores"

En effet, nous savons que le plaignant et voisin direct de la salle, ne transigera pas sur cette question, ainsi que sur un arrêt de toutes les activités dès 22h!

Une solution de reconstruction en d'autres lieux, semblerait beaucoup plus raisonnable... Plus de "rafistolages"...plus de nuisances sonores...plus de discorde!**Du définitif!!!**

Oui, mais beaucoup plus cher paraît-il dans le cas d'une réinstallation "Route d'Eus".

Pour les "réseaux" indispensables devant fournir : eau, assainissement, électricité, téléphone et autres...

Des dépenses (non chiffrées) ont déjà été présentées comme "absolument impensables" il y a déjà plusieurs mois, dues paraît-il à "l'amenée des réseaux"

Alors quoi faire?

Un participant à quand même fait remarquer, que ces "commodités obligatoires", n'ont peut-être pas à être "amenées" sur une longue distance. Le Code de l'Urbanisme prévoirait même, des aménagements circonstanciels rentrant tout à fait dans le cadre de notre commune.

Un forage serait de ce fait possible ainsi qu'une fosse septique. Un transformateur de pylône pourrait également être "branché" sur le réseau électrique existant longeant la route d'Eus...

Il est à savoir, que les normes régissant ces installations obligatoires, sont très différentes de celles qui sont exigées pour des habitations sises sur des terrains classés "constructibles"

Se renseigner sur des cas semblable existant dans le département...

Nous serions donc bien dans un cas de "conditions exceptionnelles" ou nous aurions seulement besoin d'acquérir un "terrain agricole"

Instruire un dossier détaillé, qui montrerait enfin à la population, un comparatif toutes options et exempt de toute ambiguïté serait selon nous, la meilleure des chose à faire!!!

Mais est ce bien le rôle des Associations que de vérifier tout cela elles-mêmes???**Les garages municipaux**

Une majorité de participants semble d'accord pour une réinstallation des garages, sur le terrain dit des "chasseurs"

Cela nous semble une idée très acceptable!

Toutefois, nous devrions tenir compte du futur ou du "devenir des terrains alentour" comme l'a très justement fait remarquer une participante.

Une "prévention des enclavements" devrait être mise à l'étude par une "projection dans le futur" concernant la destination probable des terrains de la zone!!! (voir nos articles à ce sujet)

2014-2015 sont les dates avancées pour ces "**hypothétiques**" ré aménagements!???

La Révision du "POS valant PLU" a finalement été retardée à janvier prochain!???